

Présentation à la CCNUCC au sujet des façons de limiter les émissions de HFC et de PFC

En réponse à la décision 13/CP.4, le Canada aimerait présenter les opinions suivantes au sujet des façons de limiter les émissions de HFC et de PFC. Le Canada a décidé de ne pas présenter d'opinions sur les façons de restreindre les émissions de SF₆, comme l'a récemment demandé le secrétariat de la CCNUCC, parce que cet aspect n'était pas visé par la décision COP-4 initiale.

Introduction

Les hydrofluorocarbones (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC) représentent deux catégories de substances qui sont de plus en plus utilisées à titre de substituts de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), lesquelles sont éliminées progressivement en application du Protocole de Montréal. Les HFC et les PFC sont des gaz à effet de serre puissants qui sont directement à l'origine de changements climatiques. Les politiques visant à restreindre l'utilisation des SACO en raison des effets de celles-ci sur la couche d'ozone touchent les modes d'utilisation et les émissions de HFC et de PFC. De la même façon, en raison des effets des HFC et des PFC sur le climat, les politiques visant à en restreindre l'utilisation pourraient ralentir la conversion ou le remplacement de l'équipement qui utilise les SACO. Il faut se tourner vers une conception holistique de la gestion des HFC et des PFC et chercher à atteindre un équilibre satisfaisant entre les différentes politiques afin d'obtenir le plus d'avantages possibles à la fois sur le plan des changements climatiques et sur celui de la protection de la couche d'ozone.

La conception canadienne actuelle

Le Canada a vivement appuyé jusqu'à maintenant l'élaboration et la mise en œuvre du Protocole de Montréal et a cherché activement à promouvoir les objectifs liés à l'élimination des SACO et à la sensibilisation à la science de l'ozone. Le Canada a fait un suivi de sa consommation de SACO conformément aux exigences du Protocole de Montréal et procède actuellement à l'élimination progressive de ces substances à un rythme plus rapide dans certains cas que le rythme exigé par le Protocole. Conformément aux exigences de la CCNUCC, le Canada a également fait un suivi de l'accroissement de l'utilisation des HFC et des PFC afin de classer et de signaler correctement ces émissions. D'ici l'an 2010, les émissions de HFC et de PFC par le Canada devraient augmenter pour atteindre environ 13 mégatonnes d'équivalent-dioxyde de carbone, ce qui représenterait 2 % de la quantité attribuée au Canada selon le Protocole de Kyoto.

Le Canada a conçu ou met actuellement en œuvre un certain nombre d'initiatives liées aux émissions de HFC et de PFC, notamment :

- Le Plan d'action national pour le contrôle environnemental des substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs halocarbures de remplacement, qui

a favorisé l'élaboration de règlements provinciaux exigeant le recyclage, la récupération et la mise en valeur des SACO et de leurs halocarbures de remplacement utilisés comme réfrigérants, y compris les HFC et les PFC;

- Le *Règlement fédéral sur les halocarbures* (RFH), qui harmonise les règlements applicables aux installations du gouvernement du Canada et aux installations assujetties à la compétence fédérale avec les règlements provinciaux pertinents. Le RFH va également plus loin que les règlements provinciaux en interdisant également l'utilisation de HFC et de PFC à titre de solvants dans les installations du gouvernement du Canada et les installations assujetties à la compétence fédérale à compter de l'an 2005;
- Les dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) qui concernent les « substances nouvelles au Canada », en application desquelles Environnement Canada a indiqué que certains HFC ayant fait l'objet d'un avis à titre de substances nouvelles pourraient être toxiques. Par conséquent, ces nouveaux HFC ne peuvent désormais être utilisés que lorsqu'ils remplacent des SACO.

De plus, le Canada a également examiné le problème découlant des PFC rejetés par les alumineries en favorisant les initiatives volontaires au sein de l'industrie de l'aluminium.

Initiatives ultérieures

Étant donné que certains HFC ne sont pas contrôlés à titre de substances nouvelles, Environnement Canada songe à élaborer un règlement qui restreindrait l'utilisation des HFC au remplacement des SACO. Dans le cadre de l'élaboration de ce règlement, une évaluation visant à connaître les coûts et avantages (environnementaux, économiques et sociaux) possibles de cette méthode sera menée.

De plus, le Canada évalue par l'entremise d'une équipe d'experts la possibilité d'exiger l'utilisation de substances remplaçant les SACO, y compris des hydrocarbures, dans le domaine de la réfrigération et de la climatisation ainsi que les obstacles à cette utilisation. Un groupe de travail multilatéral pourrait servir de tribune pour l'examen de ces questions.

Évaluation quantitative

Dans le cadre de son Processus national sur le changement climatique (décrit au secrétariat au cours de différentes autres présentations et interventions), le Canada procède à des évaluations approfondies des réductions d'émissions possibles dans différents secteurs économiques. Les travaux d'analyse entrepris à ce sujet ne sont pas encore terminés.